

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2022

N° VILLE_2022DL069

Date de convocation : 24 juin 2022

Affichage du compte-rendu : 7 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : EMPLOI - ACCORD D'ENGAGEMENT MMI'e

L'an deux mille vingt deux, le trente juin à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Slt Prénom Président Nom Président.

Présents : Alain VIOLLET, Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Claude COLIN, Christiane PUTHOD, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Nathalie RENE, Alain LEGRAS, Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL, Yves MONTANGERAND, Christophe MALMAZET, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Ghislaine ARCARO

Excusés / pouvoirs : Dominique BABE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Christine NONY (donne pouvoir à Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL), Sylvie JULIEN (donne pouvoir à Marie THIOLAS), Alexandre DIOT (donne pouvoir à Benoit ERACLAS), Lilian MORINON (donne pouvoir à Sandra GAUSSUIN-PISKULA), Pascal CAZZANIGA (donne pouvoir à Alain VIOLLET)

Secrétaires de séance : Marie THIOLAS, Guillaume BOUCHARLAT

Rapporteur : Florent RIVOIRE

La ville de Corbas s'inscrit dans une démarche d'aide au retour à l'emploi à travers les services qu'elle déploie à l'espace Emploi auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises depuis de nombreuses années. Cela se matérialise par un important travail de partenariat et de coordination des acteurs de l'économie, de l'emploi et de l'insertion à l'échelle à communale.

Par ailleurs, devenue membre du GIP de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi, la commune participe activement aux actions déployées au sein de la Conférence Territoriale des Maires et pilote le Comité Territorial Insertion Emploi.

Le 18 mars 2021, le Conseil d'Administration de la MMI'e a acté la création d'un réseau métropolitain des lieux d'accueil, d'information et d'orientation en matière d'emploi et d'insertion. Ce réseau s'appuie, pour partie, sur 19 lieux déjà existants, à destination communale.

La création de ce réseau donne lieu à la signature d'un « accord d'engagement au sein du réseau métropolitain des lieux d'accueil, d'information et d'orientation en matière d'emploi et d'insertion » dont le contenu a été validé en Conseil d'Administration le 7 décembre 2021.

Cet accord d'engagement a pour objectif de poser un cadre autour des différents espaces Emploi ou Maisons de l'emploi. La charte pointe notamment les principes partagés du réseau (création de dynamiques partenariales), les valeurs clefs du réseau (l'écoute, la non-discrimination) et l'offre de service (visibilité, renforcement de cette offre par le biais d'ateliers numériques par exemple, démarche collaborative). Cet accord est établi pour une durée de trois ans jusqu'en 2025.

La commune réaffirme par cet engagement, son implication en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale et professionnelle. Elle entend, par ce biais, renforcer son offre de services ainsi que la communication (via, par exemple, la vitrophanie, la signalétique, les flyers), ceci pour en faciliter l'accès à tous les Corbasiens.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 20 juin 2022,

En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **APPROUVE** les termes de « l'accord d'engagement au sein du réseau métropolitain des lieux d'accueil, d'information et d'orientation en matière d'emploi et d'insertion »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet accord ainsi que tout acte, avenant et document inhérent à l'exécution de cette présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Avec 6 abstentions :

Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Ghislaine ARCARO

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,